



**Plaidoyer pour une
éducation à la sexualité
en Europe**

2012

fps

Julia Laot

2012

Secrétariat général FPS

julia.laot@mutsoc.be

02/515-04-01

Introduction

En Belgique, les 4 Fédérations de Centres de Planning Familial (dont celle des FPS) militent pour la généralisation de l'éducation à la sexualité dans les écoles depuis quelques années déjà. Les FPS ont d'ailleurs organisé en février-mars 2012 un cycle de débats sur le sujet. Il semble qu'il existe une volonté politique et associative d'offrir une certaine forme d'éducation à la sexualité aux jeunes belges mais il n'existe pas de consensus sur la façon d'en parler, le contenu à aborder, les acteurs à impliquer... Ces divergences expliquent en partie l'absence de systématisation au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹.

Qu'est-ce que l'éducation à la sexualité ? Qu'en est-il au niveau européen ? Quels pays sont les plus avancés ? Peut-on tendre vers des standards communs ? Nous vous proposons cette analyse afin de dégager les enjeux de cette éducation et des pistes de revendications.

Pour rappel, à l'heure actuelle en Belgique francophone, on estime à 80% le nombre d'élèves touchés par une animation à la vie affective et sexuelle au cours de sa scolarité. Ce chiffre peut sembler déjà bon (même si 20% n'ont reçu aucune sensibilisation) mais il cache d'énormes disparités entre les élèves. La revendication d'une généralisation de l'éducation à la sexualité vise une harmonisation et une systématisation qui permette de lutter contre les inégalités entre les jeunes.

L'éducation à la sexualité

Un apprentissage essentiel

« L'éducation à la sexualité est l'apprentissage des aspects cognitifs, émotionnels, sociaux, interactifs et physiques de la sexualité. L'éducation commence dès la petite enfance, traverse l'adolescence et se poursuit à l'âge adulte. Pour les enfants et les jeunes, il s'agit de soutenir et de protéger leur développement sexuel.»²

L'éducation à la sexualité est donc considérée comme nécessaire à trois niveaux³:

- Cognitif : pour poser des choix informés
- Affectif : pour savoir gérer des sentiments parfois très forts
- Biologique : pour comprendre et prendre soin de son corps.

¹ A ce sujet vous pouvez lire l'analyse : « L'éducation sexuelle & affective à l'école », Olivia Hairson, FPS, 2011, <http://www.femmesprevoyantes.be/SiteCollectionDocuments/analyses/2011/EVAS-2011.pdf>

² Extrait de "L'éducation sexuelle pour le bien-être. Que nous dit la recherche à propos de l'Europe?" Dan Apter, Family Federation of Finland, Finland- exposé effectué le 14 décembre 2011 lors d'une journée d'étude sur l'éducation sexuelle et affective organisée par la Coface.

³ « L'éducation sexuelle et affective comme composant essentiel d'un curriculum de l'éducation à la santé », Raisa Cacciatore, M.D., Pédiopsychiatre, Vaestoliitto ; exposé effectué le 14 décembre 2011 lors d'une journée d'étude sur l'éducation sexuelle et affective organisée par la Coface

Une éducation à la sexualité hygiéniste, qui se limiterait à une information sur les risques potentiels (comme c'est encore trop souvent le cas aujourd'hui dans beaucoup de pays), est a priori plutôt effrayante pour les jeunes et certainement insuffisante.

L'éducation à la sexualité demande une approche globale partant de l'idée que la sexualité est une composante essentielle de l'être humain et qu'une éducation à la sexualité participe à la promotion de la santé en général.

Pour répondre à ces trois niveaux (cognitif, affectif et biologique), les jeunes ont besoin d'informations mais aussi de pistes pour développer de manière autonome des compétences et des valeurs positives. Cet apprentissage doit leur permettre de comprendre et d'apprécier leur sexualité, d'avoir des relations sans risque et épanouissantes, d'être responsables de leur santé sexuelle et de leur bien-être.

« L'éducation à la sexualité permet de faire des choix qui accroissent la qualité de vie et contribuent ainsi à une société plus juste ».⁴

Un droit

L'éducation à la sexualité est aussi un droit. Elle est mentionnée à deux reprises, de façon plus ou moins directe, dans la Convention des droits de l'enfant :

Article 24 - 1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services.

2. Les États parties s'efforcent d'assurer la réalisation intégrale du droit susmentionné et, en particulier, prennent des mesures appropriées pour:

{...}

f) « Développer les soins de santé préventifs, les conseils aux parents et l'éducation et les services en matière de planification familiale. »

Article 28 - 1. « Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances. »

- ➔ Tous les enfants et les jeunes ont le droit d'avoir accès à une éducation à la sexualité appropriée à leur âge. Tant que ce droit n'est pas donné à chaque élève, y compris en Belgique, nous devons continuer à revendiquer son application par les pouvoirs publics.

Un indicateur de bien-être

La sexualité est un élément essentiel du **bien-être** humain. Il existe différents indicateurs pour le mesurer⁵ même si certains semblent plus difficilement mesurables:

⁴ Idem 2

- comportements à risque
- taux de grossesse/ avortement
- taux d'IST
- utilisation de contraceptifs
- nombre d'abus sexuels
- égalité de genre
- bonheur
- qualité de vie

Quels sont les freins à l'éducation à la sexualité?

Une idée qui émerge dans les débats, dans les forums, dans les discussions, c'est la peur que l'éducation à la sexualité accélère l'entrée dans la vie sexuelle. Cette crainte s'exprime de la part de certains parents mais pas que seulement, certains professionnels partagent cette crainte.

Pourtant, une étude réalisée en 2007 dans le monde⁶ montre au contraire que l'éducation à la sexualité retarde ou diminue les comportements sexuels. Dans beaucoup de pays, l'éducation permet également d'augmenter l'usage de préservatifs et le recours aux contraceptifs. Dans les autres pays, l'éducation à la sexualité n'a (au pire) pas d'incidence sur la protection (sauf un programme sur 15 qui diminue l'usage).

Cette étude prouve en revanche que les programmes d'abstinence n'ont aucune incidence en matière de prévention des relations à risque ou sur le nombre de partenaires...

Autres sources d'informations

Notons aussi que l'éducation doit se faire via l'école mais elle peut aussi être donnée parallèlement par d'autres sources, notamment par des pairs formés (mouvements de jeunesse, associations...).

Nous tenons à préciser que cette éducation dans les écoles n'est pas suffisante en soi. Elle s'inscrit dans un ensemble qui comprend également:

- les conseils individuels et donc la nécessité de services accessibles dans l'école et à l'extérieur ;
- l'encouragement des parents à s'informer, à dialoguer et à orienter leurs enfants vers des services compétents
- des campagnes d'informations tout public
- des services spécifiques ouverts aux groupes plus vulnérables : les groupes peu éduqués, marginalisés, handicapés ou sans papier par exemple.

⁵ Idem 2

⁶ Etude ' Programme d'éducation à la sexualité: impact sur les comportements sexuels des jeunes à travers le monde' 2007, Douglas B. Kirby

Sans une approche globale de l'éducation à la sexualité, les seules sources d'informations des jeunes sont les amis (avec des informations souvent erronées), la famille (avec des inégalités évidentes de l'une à l'autre), les médias (avec les dérives d'images de femmes objets, de sexisme, d'égoïsme, la justification d'abus... et un flou général sur les sources).

L'EVAS⁷, ça marche ! Exemples de bonnes pratiques en Europe

Finlande:

Dans ce pays, le développement de l'éducation à la sexualité et des services de santé a significativement fait baisser le nombre de grossesses adolescentes (de 27.5/1000 accouchements de filles de 15-19 ans en 1975 à 8.5 en 2010, de 22/1000 avortements en 1975 à 12.1 en 2010) mais aussi les taux d'infections sexuellement transmissibles (IST).

L'éducation à la sexualité est intégrée dans un cours plus global d'éducation à la santé mais avec des exigences spécifiques de contenu.

Les finlandais ont constaté que plusieurs heures de cours étaient nécessaires et que les élèves n'ayant reçu qu'une seule heure de cours pouvait parfois obtenir une légère baisse des 'bonnes réponses' dans l'évaluation a posteriori de leurs connaissances (risque de confusion entre différentes sources d'information).

Pays-Bas:

Nos voisins ont peut-être bénéficié d'un contexte culturel plus favorable que le nôtre : une tradition calviniste libérale, l'inscription dans la Constitution des principes de non-discrimination, d'intégrité physique et du droit à l'intimité.

Dès les années 70, ils ont développé l'éducation à la sexualité dans les écoles et l'ont généralisée dans les années 80. Depuis 1993, l'EVAS fait partie de l'éducation à la santé, elle est incluse dans la loi pour les trois premières années de secondaire. Les cours sont donnés par des professeurs de biologie et par des personnes extérieures membres du 'Rutgers nisso group' (qui est un centre d'expertise en droits sexuels et reproductifs, un peu similaire à Sensoa en Flandres).

De plus, toutes les écoles ont un système de 'mentor' dans lequel certains professeurs sont formés pour aider les jeunes ayant des problèmes scolaires ou personnels. Ces professeurs sont censés avoir les coordonnées des services locaux, des lignes d'écoute et des services de santé sexuelle pour les fournir aux étudiants en demande. L'éducation commence dès l'école primaire.

Les Pays-Bas affichent eux aussi un des taux les plus bas d'avortement et d'IST.

⁷ Education à la vie affective et sexuelle

Danemark :

La Clause de l'européenne la plus favorisée (principe qui invite à harmoniser les législations européennes en conservant les législations déjà existantes dans certains pays et qui sont les plus favorables aux femmes) retient⁸ la législation danoise en la matière en explicitant ainsi ce choix:

« Pour l'éducation à la sexualité dès l'école primaire. Au Danemark, les Centres de planification familiale sont financés pour, entre autres, mettre à jour un site Internet fournissant les informations les plus didactiques pour les personnes chargées d'assurer l'éducation à la sexualité.»

Vers des standards européens?

Le constat actuel en Europe est que les jeunes reçoivent trop peu d'éducation à la sexualité, trop tard, avec un contenu trop physiologique (pas assez sur l'affectif), trop hétéro-centré et normé (rien ou presque sur les LGBT⁹, les handicaps, ...). Or, ne pas donner ces informations à nos jeunes, c'est nier leurs droits !

Résumé de la situation actuelle en Europe.

- Il existe une multiplicité de modèles avec deux cas de figure extrêmes : les cours sont donnés dès 5 ans ou pas avant 14-18 ans
- il n'existe aucun 'standard' qualitatif et/ou quantitatif dans un pays sur trois
- les professionnels en charge peuvent être des professeurs spécifiques ou n'importe quel professeur, parfois accompagnés par des professionnels de la santé, parfois seuls.
- les cours sont obligatoires ou seulement autorisés, encouragés, laissés au bon vouloir des directions d'école...
- il existe au sein des pays des disparités selon les régions, la ruralité, la présence de minorités...
- des moyens financiers sont parfois prévus et assurés par les pouvoirs publics, parfois aucun budget n'y est alloué
- certaines législations prévoient une clause interdisant aux parents de retirer leurs élèves de ces cours, certaines législations ne le mentionnent pas et laissent la liberté aux parents de choisir si leurs enfants assistent aux cours, ou pas
- les cours sont parfois réduits aux aspects biologiques de la reproduction, rarement dans une vision globale comme nous le conseillons en 1^{ère} partie de cette analyse.

⁸ Clause de l'européenne la plus favorisée à consulter sur le site :

<http://www.choisir lacause des femmes.org/uploads/documents/Clause%20Pr-sentation%20%2025%20f-vrier%202010-2.pdf>

⁹ LGBT : lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres

Editrice Responsable: Dominique Plasman – FPS- Place Saint-Jean 1-2 - 1000 Bruxelles

Standards européens en matière d'EVAS

Face à cette situation extrêmement disparate, certains pays sont en demande de standards européens. Le Bureau régional européen de l'OMS a reçu plusieurs requêtes en ce sens et a donc confié à une agence allemande, soutenue par des experts de différents pays, l'élaboration de ces standards¹⁰. Ces derniers semblent méconnus en Belgique, du-moins francophone (il est vrai qu'ils n'ont pas encore été traduits en français...). Ils offrent pourtant un canevas qui nous paraît à la fois souple et complet.

En voici un résumé.

Précisons tout d'abord la volonté qui a guidé cette initiative. Il s'agissait souvent de contrer des inquiétudes face à des taux de grossesses adolescentes considérés préoccupants et aussi des taux d'IST chez les jeunes. D'autres arguments ont également été avancés pour prôner cette standardisation : la peur des abus sexuels, le développement des nouveaux médias (et de ce fait l'accès facilité au porno ou à d'autres informations erronées via les chats et autres), les changements d'attitude face à la sexualité, les nouveaux comportements sexuels, les migrations et avec elles l'arrivée de populations avec des cultures et des religions différentes.

Objectifs :

- assurer une éducation à la sexualité de qualité
- assurer une approche positive de la sexualité et soutenir un développement approprié à l'âge des jeunes
- garantir le droit des jeunes à une information correcte et compréhensible
- réduire les incidences négatives de comportements à risque
- donner un cadre aux professeurs, aux parents et aux décideurs sur leurs rôles respectifs.

Principes de base:

- les droits humains (et notamment les droits sexuels et reproductifs),
- l'égalité de genre,
- l'autodétermination,
- l'acceptation de la diversité,
- le présupposé selon lequel la sexualité fait partie intégrante de l'être humain.

Caractéristiques: les sujets sont introduits à certains âges mais reviennent à d'autres, certains sujets sont indiqués comme incontournables et d'autres comme additionnels, chaque sujet est divisé entre les informations, les compétences et les attitudes qui s'y rapportent.

¹⁰ « Standards for Sexuality Education in Europe », WHO Regional Office for Europe and BZgA, Cologne 2010
Editrice Responsable: Dominique Plasman – FPS- Place Saint-Jean 1-2 - 1000 Bruxelles

Pour concrétiser ces principes, le Bureau de l’OMS propose une « matrice » complète pour l’éducation à la sexualité selon les âges et selon différents thèmes. A chaque âge correspondent des objectifs en termes d’information à acquérir, de compétences à développer et d’attitudes à intégrer.

Ce document se veut un outil de plaidoyer auprès des gouvernements. N’hésitez pas à le consulter sur le site de l’agence européenne : <http://www.bzga-whooc.de> en cherchant « Standards for Sexuality Education in Europe ».

Conclusion

Ces standards européens peuvent nous aider à inciter nos gouvernements à accélérer le processus de généralisation de l’éducation à la sexualité avec un canevas clair, des objectifs spécifiques et un cadre commun permettant d’assurer une approche globale et complète.

Nous retiendrons du modèle finlandais que l’éducation à la sexualité marche quand elle est ancrée dans un programme à long terme.

Des Pays-Bas, on peut conserver l’idée de continuum des cours via des personnes « de confiance » dans l’école, qui peuvent orienter par la suite les jeunes. C’est par ricochet la mise à disposition d’informations pratiques de type « coordonnées ».

En Belgique, nous revendiquons ainsi l’affichage de « panneaux bien-être » dans toutes les écoles, où seraient communiqués les contacts utiles en matière d’EVAS.

Nous pouvons retenir du Danemark la généralisation de l’EVAS dès l’école primaire ainsi que la mise en place d’un site internet de référence. En Fédération Wallonie-Bruxelles, un site internet à destination des jeunes a été développé par les 4 Fédérations de centre de planning familial (www.loveattitude.be). Si la généralisation de l’EVAS se concrétisait, un site à destination des professionnels visant l’échange d’outils et de ressources autour de l’EVAS, serait également pertinent à développer.

Etant donné l’importance des enjeux exposés dans cette analyse, nous continuerons à plaider pour que **l’éducation à la sexualité soit généralisée dans les écoles : nos enfants, nos jeunes y ont droit !**